

**EXTRAIT
 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers

en exercice	9
présents	6
Votants	8
procuration	2

L'an deux mil vingt-quatre le 14 mai, le Conseil Municipal de VALLORCINE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jérémy VALLAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal le 7 mai 2024

<u>Objet</u>
N° 24/03/01
<p>Contrat Départemental d'avenir et de solidarité (C.D.A.S.) 2024</p> <p align="center">*</p> <p>Acquisition des parcelles des Lierres dans le cadre de la réalisation d'une zone de loisirs / parc de fraîcheur</p>

Présents Monsieur Jérémy VALLAS, Monsieur Jean-François DESHAYES, Madame Audrey PENIN, Madame Maryvonne ALVARD, Madame Dominique ANCEY, Monsieur Gérard BURNET,

Représentés M. François COUTAGNE donne pouvoir à Mme Maryvonne ALVARD, Madame Rachel ROUSSET donne pouvoir à Mme Audrey PENIN

Absents excusés Mmes Rachel ROUSSET et Guyonne FOURNIER, M. François COUTAGNE

Secrétaire de séance M. Jean-François DESHAYES

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la convention signée avec le CAUE 74 pour étudier les aménagements projetés au centre du village. Une première partie de l'étude avec un budget sommaire a été identifiée, et permet maintenant d'imaginer des phasages dans les travaux à entreprendre. Face aux divers investissements à effectuer, le Conseil Municipal avait identifié dès le début du mandat la possibilité de réaliser l'ensemble des études afin de pouvoir lancer une première phase de travaux en 2024.

Pour permettre la réalisation de la zone de loisirs / parc de fraîcheur, la commune a sollicité les propriétaires dont les parcelles sont situées sur la future implantation de cette zone afin d'avoir dans un premier temps un accord de principe quant à l'acquisition de ces dernières. Suite à l'obtention de ces accords, la commune a fait estimer lesdites parcelles par France Domaine, il en ressort une évaluation d'un montant de 85 000.00€.

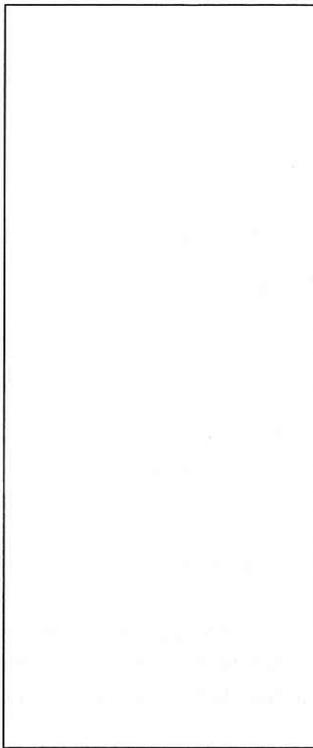
Considérant le fait que ces terrains sont devenus inconstructibles suite à la révision récente du PPR, la commune a décidé d'appliquer la modulation au taux de 10.00%, le montant total d'acquisition des parcelles s'élève donc à 93 500.00€.

La commune de Vallorcine sollicite le Conseil Départemental pour l'obtention d'une subvention à hauteur de 65 850.00 € pour l'acquisition des parcelles situées au lieu-dit les Lierres dans le cadre de la réalisation d'un parc de loisirs – zone de fraîcheur.

Le coût global identifié dans cette acquisition est de 93 500.00€.

Il est proposé d'inscrire la demande de subvention comme suit :

DÉPENSES	
	Montant HT
Acquisition foncière	93 500,00 €
TOTAL	93 500,00 €



PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL		
SUBVENTIONS		
	Montant HT	%
CDAS 2024	65 850,00 €	70,43%
Total Aides publiques	65 850,00 €	70,43%
AUTOFINANCEMENT		
	Montant HT	%
Fonds propres	27 650,00 €	29,57%
Total autofinancement	27 650,00 €	29,57%
TOTAL	93 500,00 €	100,00%

Le Conseil municipal, après délibéré et à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention dans le cadre du CDAS 2024 ;
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2024.

Ainsi fait et délibéré,
Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
M. Jean-François DESHAYES

Acte certifié exécutoire le : 23/05/2024
Télétransmis en Préfecture le : 23/05/2024
Notifié ou publié le : 23/05/2024

Le Maire,
Jérémy VALLAS

La présente délibération est transmise à :
Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville
Madame le Trésorier de Sallanches